

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19

Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 18
Présents : 15
Absents : 1
Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

13/05/2026

DELIBERATION n° 2026-57

*L'an deux mille vingt-Six,
Le 21 Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, FERREIRA Dimitri, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :

Mandants

M. BESSIERE Michel
M. ESPIE Olivier
M. GUIBERT Antoine

Mandataires

M. FERREIRA Dimitri
Mme BALP Coralie
M. ROMERO Jacques

Absents : Monsieur BRAL Amédée

Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier

**DEMANDE DE SUBVENTION
INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de cet équipement vue les augmentations des coûts de l'énergie pour la commune.

Les devis de la société « Constant Padilla » s'élèvent à 36 665 € HT pour l'installation des panneaux photovoltaïques et à 2 200 € HT pour l'étude de faisabilité.

Ainsi, compte tenu du coût élevé des travaux, soit 38 865 € HT, la commune souhaite solliciter des subventions auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques de Laurens ci-dessus annoncé

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches de demandes d'aide financière auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aides financières auprès de l'Etat, du département ou toutes autres organismes susceptibles d'attribuer des aides.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 21 Mai 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Olivier NOFRE